

Séance du Conseil Municipal
Le 26 Mars 2024 à 19h30

Présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absente : Alfredo Dos Santos (Excusé), Myriam Kacou (Excusée)

Secrétaire de séance : Philippe Fourré

Alfredo Dos Santos a donné pouvoir à Philippe Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous votes.

Liste des Délibérations examinées par le Conseil Municipal

Délibération n° 2024-10 : Approbation du Compte de Gestion 2023

Délibération n° 2024-11 : Approbation du Compte Administratif 2023

Délibération n° 2024-12 : Budget Primitif 2024 - Vote des Subventions

Délibération n° 2024-13 : Budget Primitif 2024 - Vote des Taux des impôts directs locaux

Délibération n° 2024-14 : Vote du Budget Primitif 2024

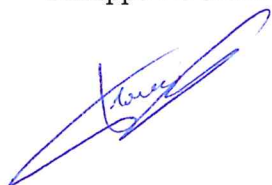
Délibération n° 2024-15 : Activité Vélo-Rail et Cabanes d'étapes
Création de deux emplois d'Adjointes d'animation territorial

Délibération n° 2024-16 : Commune de Chantrigné - Participation aux frais de scolarité

Ces délibérations ont été approuvées à la majorité des membres présents du Conseil Municipal

En Mairie, le 28 Mars 2024

Le Secrétaire de Séance,
Philippe FOURRÉ



Le Maire,
Marcel BARBÉ



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 10
Approbation du Compte de Gestion 2023

Le 26 Mars 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage : 05 Avril 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christelle Charrier, Christian Chatellier, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Alfredo Dos Santos (Excusé), Myriam Kacou (Excusée)

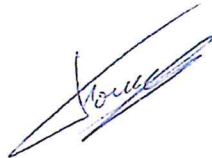
Secrétaire de séance : Philippe Fourré

Alfredo Dos Santos a donné pouvoir à Philippe Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous votes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion de l'Exercice 2023 du Budget Principal de la commune, dressé par M. Paul Richou, Comptable au SGC de Mayenne, laissant apparaître le Résultat de clôture suivant :

+ 249 517,79 €

Le Secrétaire de Séance,
Philippe Fourré



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 28 Mars 2024

Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 053-215302340-20240328-2024_10-DE



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le
ID : 053-215302340-20240328-2024_11-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 11
Approbation du Compte Administratif 2023

Le 26 Mars 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage : 05 Avril 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 7

Étaient présents : Marcel Barbé, Christelle Charrier, Christian Chatellier, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Alfredo Dos Santos (Excusé), Myriam Kacou (Excusée)

Secrétaire de séance : Philippe Fourré

Alfredo Dos Santos a donné pouvoir à Philippe Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous votes.

M. Le Maire ne participe pas au Vote du Compte Administratif 2023
et quitte la Salle du Conseil au moment du Vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian Chatellier, 1^{er} Adjoint, délibère sur le Compte Administratif 2023, dressé au préalable par M. Marcel Barbé, Maire et :

- Vote et Arrête à l'unanimité des membres présents les Résultats définitifs qui se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses :255 192,65 €
Recettes :307 570,03 €
Excédent Reporté 77 405,44 €
Excédent Cumulé :129 782,82 €

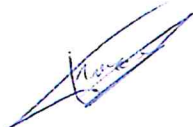
Section d'Investissement

Dépenses : 62 919,92 €
Recettes :115 661,23 €
Excédent Reporté 66 993,66 €
Excédent Cumulé :119 734,97 €

Résultat de clôture

Excédent 2023249 517,79 €

Le Secrétaire de Séance,
Philippe Fourré



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 28 Mars 2024
Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 053-215302340-20240328-2024_11-DE

SLOW

CNE DE ST LOUP DU GAST - CA 2024

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES



Nombre de membres en exercice 9

Nombre de membres présents 6

Nombre de suffrages exprimés 7

VOTES : Pour 7

Contre

Abstentions

Date de convocation : 18 Mars 2024

Présenté par le Maire,
A SAINT-LOUP-DU-GAST le 26 Mars 2024

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ORDINAIRE

A SAINT-LOUP-DU-GAST le 26 Mars 2024

Les membres du conseil municipal,

Chauvin
Houmes
Houmes
[Signature]

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture,
le et de la publication le

A, le



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 053-215302340-20240328-2024_12-DE



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 12
Budget Primitif 2024 : Vote des Subventions

Le 26 Mars 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage : 05 Avril 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christelle Charrier, Christian Chatellier, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Alfredo Dos Santos (Excusé), Myriam Kacou (Excusée)

Secrétaire de séance : Philippe Fourré

Alfredo Dos Santos a donné pouvoir à Philippe Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous votes.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents les Subventions qui seront inscrites au Budget primitif 2024, comme suit :

Bénéficiaires	Subventions 2023	Subventions 2024
AFSEP (Sclérose en plaques)	50,00 €	50,00 €
France Alzheimer Comité Mayenne	50,00 €	50,00 €
IMC de la Mayenne	50,00 €	50,00 €
Ligue contre le Cancer Comité de la Mayenne	50,00 €	50,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €	1 000,00 €
Lupé en Scène	1 000,00 €	1 000,00 €
Participation Classe de Neige RPIC Ambrières-les-Vallées	0,00 €	165,00 €
Polleniz - Adhésion Vesp'Action	92,00 €	92,00 €
Polleniz Lutte Frelons Asiatiques - Recharge 500 € en 2023	500,00 €	500,00 €
Vélos Rails de France	120,00 €	120,00 €
Label "Paysages de la Mayenne"	50,00 €	50,00 €
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	50,00 €	50,00 €
UDAF de la Mayenne	60,00 €	60,00 €
SPA de la Mayenne	145,00 €	138,00 €
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	40,00 €	40,00 €
Association Tilleuls et Coquelicots	350,00 €	350,00 €
Aide aux Ukrainiens Fondation de France	200,00 €	
Fondation 30 Millions d'Amis	450,00 €	0,00 €
Séisme en Turquie Fondation de France	200,00 €	
Ball-Trap Club Mayennais	8 000,00 €	
Total des Subventions	12 457,00 €	3 765,00 €

Vote de l'Assemblée des Subventions au Budget - Compte 65748	3 765,00 €
--	------------

Le Secrétaire de Séance,
Philippe Fourré

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 28 Mars 2024
Le Maire,
Marcel Barbé

Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 13

Budget Primitif 2024 : Vote des Taux des impôts directs locaux

Le 26 Mars 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage : 05 Avril 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christelle Charrier, Christian Chatellier, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Alfredo Dos Santos (Excusé), Myriam Kacou (Excusée)

Secrétaire de séance : Philippe Fourré

Alfredo Dos Santos a donné pouvoir à Philippe Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous votes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L.2121-29 et les Articles L.2331-1 et suivants ;

Vu le Code Général des impôts et notamment l'Article 1636 B sexies ;

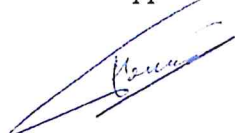
Vu le Budget Primitif 2024 de la commune de Saint-Loup-du-Gast ;

Considérant qu'il convient de fixer les Taux d'imposition pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties et la Taxe d'Habitation ;

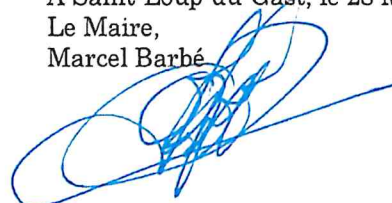
Délibère, à la majorité des membres présents,
les Taux d'imposition pour l'année 2024 comme les suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 45,85 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 46,26 %
- Taxe d'Habitation : 17,99 %

Le Secrétaire de Séance,
Philippe Fourré



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 28 Mars 2024
Le Maire,
Marcel Barbé



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le
ID : 053-215302340-20240328-2024_14-DE

SLO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 14
Vote du Budget Primitif 2024

Le 26 Mars 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage : 05 Avril 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christelle Charrier, Christian Chatellier, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Alfredo Dos Santos (Excusé), Myriam Kacou (Excusée)

Secrétaire de séance : Philippe Fourré

Alfredo Dos Santos a donné pouvoir à Philippe Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous votes.

Le Vote du Budget Primitif 2024 a eu lieu après le Vote du Compte Administratif 2023.
Une Suspension de Séance a eu lieu entre les deux Votes.

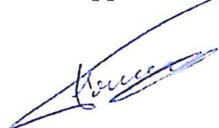
Après présentation du Budget Primitif 2024 par M. le Maire, le Conseil Municipal :

• Vote, à la majorité des membres présents, le Budget Primitif 2024, avec reprise des Résultats de l'Exercice N-1 et après le Vote du Compte Administratif, qui se présente comme suit :

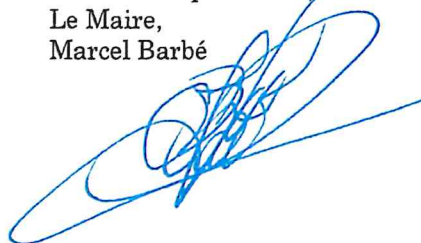
- Section de Fonctionnement : 417 126,82 €
- Section d'Investissement : 288 538,97 €

• **Autorise**, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire à opérer des Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section de Budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Secrétaire de Séance,
Philippe Fourré



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 28 Mars 2024
Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 053-215302340-20240328-2024_14-DE

SLO

CNE DE ST LOUP DU GAST - BP 2024

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES



Nombre de membres en exercice 9

Nombre de membres présents 7

Nombre de suffrages exprimés 8

VOTES : Pour 7

Contre 1

Abstentions

Date de convocation : 18 Mars 2024

Présenté par le Maire,
A SAINT-LOUP-DU-GAST le 26 Mars 2024

Le Maire,

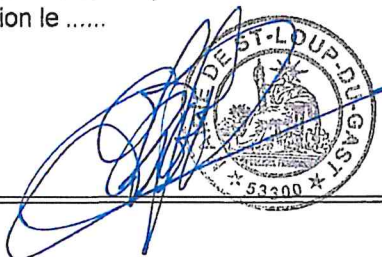
Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ORDINAIRE

A SAINT-LOUP-DU-GAST le 26 Mars 2024

Les membres du conseil municipal,

(Handwritten signatures of the council members)

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture,
le et de la publication le



A, le

Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 15
Activité Vélo-Rail et Cabanes d'étapes :
Création de deux emplois d'Adjoints d'animation territorial

Le 26 Mars 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage : 05 Avril 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christelle Charrier, Christian Chatellier, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Alfredo Dos Santos (Excusé), Myriam Kacou (Excusée)

Secrétaire de séance : Philippe Fourré

Alfredo Dos Santos a donné pouvoir à Philippe Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous votes.

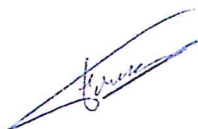
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents,

Vu l'Article L332-23 2 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que pour assurer l'Accueil de l'activité communale Vélo-Rail et Cabanes d'étapes, il est nécessaire de créer deux emplois saisonniers ;

- Décide de créer deux emplois d'Adjoints d'animation territorial pour la période d'accueil du 07 Avril 2024 au 31 Octobre 2024. Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.
- Donne délégation au Maire pour effectuer les recrutements, fixer les horaires de travail et l'autorise à signer les contrats de travail.

Le Secrétaire de Séance,
Philippe Fourré



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 28 Mars 2024
Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 053-215302340-20240328-2024_15-DE

S L O U P

Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 16
Commune de Chantrigné : Participation aux frais de scolarité

Le 26 Mars 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 18 Mars 2024

Date d'affichage : 05 Avril 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christelle Charrier, Christian Chatellier, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Alfredo Dos Santos (Excusé), Myriam Kacou (Excusée)

Secrétaire de séance : Philippe Fourré

Alfredo Dos Santos a donné pouvoir à Philippe Fourré pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations et à tous votes.

Vu l'Article 23 de la loi n°83-663 du 22 Juillet 1983 modifié, posant la nécessité du libre accord entre les communes d'accueil et de résidence, sur la répartition des charges liées à la scolarisation d'enfants dans la commune d'accueil ;

Le Maire rappelle au Conseil que l'école de Saint-Loup-du-Gast a fermé en 2015.

A compter du 2 Septembre 2024, la municipalité de Chantrigné souhaite notre participation aux dépenses de fonctionnement liées à l'école maternelle et primaire, basée sur le coût moyen par élève fixé par le Département.

La commune de Chantrigné propose d'émettre un titre de recettes le 15 Octobre de l'année N pour la rentrée scolaire N·N+1.

Après délibération, les Conseillers Municipaux acceptent, à la majorité des membres présents :

- de participer aux dépenses de fonctionnement liées à l'école maternelle et primaire à compter du 2 Septembre 2024, selon les modalités précisées ci-dessus
- d'autoriser M. le Maire à signer la Convention fixant les modalités de frais de scolarité

Le Secrétaire de Séance,
Philippe Fourré



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 28 Mars 2024
Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 053-215302340-20240328-2024_16-DE

SLOU